

ASSEMBLÉE NATIONALE
27 mai 2013

SÉPARATION ET RÉGULATION DES ACTIVITÉS BANCAIRES - (N° 838)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF109

présenté par
Mme Berger, rapporteure

ARTICLE 30

A l'alinéa 1,

substituer au mot:

"promulgation",

le mot:

"publication"

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.